

Sellerie générale



Le titulaire de ce CAP confectionne des sièges, des habillages et des aménagements intérieurs pour les véhicules automobiles, les bateaux ou encore les avions de ligne. Dans l'ameublement, il participe à la fabrication et à la réparation des fauteuils et réalise des aménagements pour les salles de spectacle, les salles de sport. Il intervient également dans la confection de tentes, de parasols, d'articles de sport et de bâches.

Sous la responsabilité d'un chef d'atelier, le titulaire de ce CAP peut travailler à toutes les étapes de fabrication d'objets en matériaux souples.

L'ouvrier qualifié en sellerie générale peut travailler le bois, le cuir, le tissu, le plastique, le caoutchouc ou la fibre de verre. Il connaît parfaitement l'origine, les propriétés physiques et chimiques, les procédés de fabrication et les normes des matières qu'il emploie : cuirs, tissus, plastiques, caoutchoucs, PVC, skaï, fibre de verre, mousses, etc. Il connaît également les modes de réalisation des fils et des étoffes, ainsi que les procédés de teinture, d'impression et d'ennoblissement.

Il prépare, fabrique, débite et coupe les modèles. Il réalise des patrons, dont il définit la forme, l'agrandissement et la réduction. Il effectue des opérations de piquage, de collage, de soudage et de finition (à la main ou à la machine). Il connaît les techniques de réparation et sait reproduire l'apparence des matières. Il sait identifier les caractéristiques des mouvements de mode, les types de décors, de matières ou de couleurs, les styles et les tendances.

Il travaille avec différents outils tels que le compas, l'emporte-pièce, les ciseaux manuels ou électriques, les machines à coudre ou les couteaux. Il assure l'entretien préventif des matériels, dont il identifie les dysfonctionnements. Il connaît et applique les règles de sécurité.

La formation aborde, en complément des enseignements techniques et pratiques, l'histoire du design d'objet et l'architecture au XXe siècle.

↳ Débouchés

Le titulaire de ce CAP exerce dans des entreprises industrielles ou artisanales recouvrant de nombreux secteurs :

- équipements automobiles ;
- aménagements intérieurs des transports ferroviaires, aéronautiques, maritimes ;
- fabricants de sièges pour salles de spectacles ou de sports, de discothèques ;
- constructeurs de matériels spécifiques (fauteuil de dentiste, par exemple) ;
- fabricants de tentes, de stores, d'articles de sports, etc.

Avec de l'expérience, le sellier garnisseur peut s'installer à son compte et se spécialiser dans un secteur particulier : restauration de véhicules anciens, aménagement de véhicules pour personnes handicapées, etc. Après une formation complémentaire, il peut aussi accéder au métier de maroquinier(ière)

↳ Accès à la formation

Après une classe de 3ème

↳ Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- définition du modèle : connaissances des produits (matières premières, matériaux employés, par exemple). Etude des étapes et techniques appropriées à leur réalisation (patron, gabarit, règle de base des aplombs, prise de mesures, etc.) ;
- connaissances des matières d'œuvre : origine et dénomination des cuirs, plastiques, tissus enduits, étoffes, etc.). Etude des procédés de teinture, d'impression ou d'ennoblissement, des différents types de coutures, etc. ;
- connaissances et utilisation des matériels : matériels manuels, automatisés ou informatisés. Matériels de coupe, d'assemblage, sertisseuses, etc. ;
- procédés de préparation et de réalisation : les différentes techniques de collage, de piquage, soudage, montage, etc. Etude de système de fabrication unitaire ou en série, etc. ;
- gestion des réalisations, l'atelier et son environnement, communication : notion de coût de production, contrôle de la qualité, connaissance de l'entreprise, vocabulaire technique, notions de relations humaines, etc. ;
- art appliqué : histoire de l'évolution du design d'objet au XXe siècle et des tendances stylistiques des textiles et matériaux souples. Réalisation de croquis et représentation graphique avec outils traditionnels et informatisés.

Stages

La période de formation en milieu professionnel est de 12 semaines réparties sur les deux ans. Ce stage permet d'appréhender la réalité de l'entreprise. La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

CAP Sellerie générale

Unités professionnelles :

- Mise au point d'un produit, préparation d'une fabrication, coeff. 6 ;
- mise en œuvre d'une fabrication, coeff. 11 (dont un coeff. 1 pour la vie sociale et professionnelle)

Unités d'enseignement général :

- Français, histoire-géographie – éducation civique coeff. 3
- Mathématiques– Sciences physiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2019 : 6 candidats inscrits, 6 présents, 3 admis (soit 50 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 8 candidats présents, 8 candidats admis (soit 100% de réussite).

En 2019 : 10 candidats présents, 7 candidats admis (soit 70% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac Pro Métiers du cuir option Maroquinerie
- Bac Pro Artisanat et Métiers d'Art option Tapissier d'ameublement
- BM de sellier garnisseur

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

66 Canet en Roussillon

Lycée Rosa Luxembourg (*public*)

Académie de Toulouse

81 Mazamet

Lycée professionnel Marie Antoinette Riess **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Les fiches métiers

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Le Vigan

04 99 92 01 72 - ce.0301647c@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 66 65 05 17 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 66 27 95 00 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 68 50 20 86 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 67 98 85 74 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguel

05 67 52 41 55 - cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr